

Objet : décharge sauvage

Monsieur le Préfet,

Par la présente, nous souhaitons vous alerter sur l'existence d'un dépôt vraisemblablement illégal de déchets sur le territoire de la commune de BARRAUX, qui prend des proportions très préoccupantes dans un contexte sensible.

Cette décharge sauvage est située sur la parcelle de terrain agricole cadastrée n°618 surplombant le ruisseau du Rif Mort et appartenant à Mr Michel GUILLAUDIN domicilié au 120 Rue de la Cleyat, 38530 BARRAUX.



Extrait carte IGN et plan cadastral



Extrait photo et plan cadastral

Depuis l'automne 2017, des déversements de matériaux considérés comme inertes sont effectués sur ce site. Un bulldozer appartenant à l'entreprise MIDALI est resté sur le site pendant plusieurs semaines comme le signalent certains témoignages.

Mr Christophe ENGRAND, Maire de BARRAUX a été informé de ce sujet dès le conseil municipal du 14 décembre 2017 (p6 du CR du CM), une seconde fois lors du conseil municipal du 1er février 2018 (p8 du CR du CM) et à nouveau lors du conseil municipal du 3 mai 2018 (p12 du CR du CM).

Pendant toute cette période les dépôts se sont poursuivis et la décharge s'est considérablement agrandie.

Le 21 août 2018, Monsieur le Maire a adressé au propriétaire du terrain une mise en demeure de faire cesser ces déversements et évacuer les matériaux existants, sous un

délais d'un mois (voir pièce jointe).

Malgré l'expiration du délai de cette mise en demeure, les dépôts se poursuivent toujours à raison de plusieurs camions quotidiens, et notamment, comme ont pu le constater des membres de notre association :

- le vendredi 12 octobre 2018 : un camion immatriculé AK 652 MR de la société OTENGINEERING effectuant des travaux d'enfouissement de la fibre optique sur la commune de la Flachère.
- le lundi 15 octobre 2018 un camion immatriculé 604 BZK 38 sous traitant pour la société MIDALI.
- le mardi 16 octobre 2018 un camion quittait le site après déversement, nous n'avons pas eu le temps de relever l'immatriculation.

A notre connaissance, cette décharge n'a fait l'objet d'aucune demande d'autorisation officielle. Il semble donc évident que le déversement de ces matériaux par les entreprises OTENGINEERING et MIDALI ou leurs sous-traitants (et toutes celles que nous n'avons pas observé directement) est illégal. C'est d'autant plus choquant que l'évacuation de ces matériaux en décharge autorisée a vraisemblablement été facturée par ces entreprises à leurs clients.

Quoiqu'il en soit, compte-tenu de la situation actuelle et des observations récemment effectuées sur le site, nos inquiétudes concernent plus particulièrement :

- le risque de pollution des sols et du ruisseau du fait de la présence possible de déchets non inertes (plastique, huiles, pneus...) au sein des matériaux mis en décharge,
- le risque élevé de glissement de terrain du fait de la pente très forte du talus formé par les matériaux déversés. Aucune précaution n'a manifestement été prise lors de la mise en œuvre des ces déchets qui ont simplement été déversés puis étalés et repoussés vers l'aval pour constituer la plateforme (pas de purge de la terre végétale, pas de compactage, pas de dispositifs de drainage, ...). Ce risque est d'autant plus grand que le terrain pourrait collecter les écoulements d'eaux superficielles depuis la route et que la résurgence d'une source semble avoir été enterrée sous les déchets. Le plus grave est qu'en cas de glissement de terrain, les matériaux pourraient très rapidement former un embâcle dans le lit du ruisseau. Une coulée boueuse pourrait ainsi atteindre le village de LA BUISSIERE au débouché du thalweg.

Pour mémoire, en janvier dernier la tempête ELEONORE a gravement sinistré notre commune. Plusieurs débordements de ruisseaux occasionnant de nombreux désordres se sont produits. Au niveau de cette décharge, un petit glissement de terrain a été observé dans cette période, sans création d'embâcle heureusement. Au prochain phénomène météo d'importance, qu'en sera t-il ? Surtout qu'avec la sécheresse actuelle, le ruissellement pourrait être très important dans ce secteur. Il semble donc urgent d'agir.

C'est pourquoi, nous sollicitons aujourd'hui votre intervention auprès de M. le Maire Christophe ENGRAND afin de rendre exécutoire sa mise en demeure et de faire procéder dans les plus brefs délais à l'arrêt des déversements et à la remise en état du terrain.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et en espérant que vous pourrez donner suite à notre requête, nous vous prions de recevoir nos salutations respectueuses.



